

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2013

Convocation du : 30 / 09 / 2013

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, L. DOLIQUE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, C. ROLLET

Excusé : J.P. BALLAND

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

1°) Délibérations

- Amortissement 1 : En 2007, la commune s'était engagée à amortir l'atelier relais de M. Claude VELLAS. Cette opération n'ayant pas été mise en place depuis, M. le Percepteur demande à la commune d'amortir les 56 063,51 € correspondant à la construction de cet atelier.
Tout en s'étonnant du caractère tardif de cette demande de la part de la perception, le conseil municipal décide d'étaler l'amortissement sur 10 ans.
- Amortissement 2 : Le même problème se pose pour l'étude de la mise en accessibilité des lieux publics à l'intention des personnes handicapées, commandée à l'APAVE. Les 1949,18 € de cette étude seront amortis sur 5 ans.
- Amortissement 3 : Le conseil municipal confirme l'amortissement sur 5 ans des achats de compteurs d'eau.
- Cinq stères de bois, restant du bois coupé pour la MARPA, seront vendus au plus offrant.
- Le conseil municipal valide le choix du nom de la future communauté de communes (CCHB : Communauté de Communes Haut Bugey), ainsi que la localisation de son siège social (l'ancien centre des impôts de la Grenette à Oyonnax).
- Le tableau des emplois permanents de la commune sera modifié, afin d'intégrer Mme Sylvie DELGADO, employée pour la cantine / garderie, ainsi que les heures effectuées par Mme Nathalie ESCUDERO, secrétaire de mairie, pour cette même cantine / garderie.
- Le conseil municipal valide la convention de partage des frais entre les trois communes du RPI, pour la cantine / garderie.

2°) Repas des anciens

Le CCAS souhaite organiser ce repas au restaurant Rataouille à Outriaz. Plusieurs dates seront proposées au restaurateur (week-ends du 23 novembre, du 30 novembre, ou du 14 décembre), et le conseil municipal fixe un budget de 25 € par repas. Pour les personnes ne pouvant s'y rendre par leurs propres moyens, un voiturage devra être organisé. Des chocolats seront également commandés, par l'intermédiaire de l'école d'Izenave, à l'intention des personnes ne pouvant pas participer au repas.

3°) Élections 2014

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014, et les élections européennes le dimanche 25 mai.

4°) Travaux de l'ancienne fromagerie

M. la Maire présente au conseil municipal l'étude commandée au CAUE portant sur la rénovation de l'ancienne fromagerie.

Le CAUE propose notamment :

- Au rez de chaussée, une salle de réunion et une cuisine de réchauffe, avec deux entrées distinctes.
- À l'étage, un T3 et deux duplexes (en utilisant les combles), pour du logement locatif.

L'étude a pour ambition d'inscrire la rénovation de la fromagerie dans le cadre plus vaste de l'évolution du village au cours des décennies à venir, évolution qui sera l'objet du PLU en cours d'élaboration.

Si des logements devaient y être construits et mis en location, M. le Maire envisage de les faire classer comme logements sociaux. Cela pourrait permettre à des jeunes ayant grandi à Lantenay et dans les communes avoisinantes, ou à des couples souhaitant s'y installer, d'y trouver un premier logement. Face aux craintes exprimées par certains conseillers, M. le Maire rappelle que 87 % de la population française est éligible pour le logement social, et que la commune a l'obligation légale d'en construire. Il est donc dans l'intérêt de celle-ci d'être à l'initiative du projet, afin de pouvoir exercer un contrôle sur le type de logement construit et les loyers demandés, plutôt que de se voir imposer dans le futur des constructions par des organismes extérieurs.

Un chiffrage plus précis des travaux est attendu avant tout approfondissement de ce projet.

5°) Fusion des intercommunalités

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion des 38 maires des communes qui formeront la CCHB, dont l'ordre du jour était le choix du nom et du siège social de la future communauté de communes (voir point n°1).

La fusion sera effective au 1^{er} janvier 2014. Siègeront provisoirement dans la nouvelle communauté de communes tous les élus des quatre intercommunalités actuelles, et ce jusqu'aux élections municipales : celle-ci se contentera d'expédier les affaires courantes, et sera présidée par l'actuel président de la communauté de communes d'Oyonnax.

Après les élections, les représentants des communes éliront un nouveau président, ainsi que les vice-présidents.

Le choix des compétences transférées à la CCHB devra se faire dans les six mois suivant son installation ; il pourra donc intervenir après les élections. Ce transfert pourra être étalé dans le temps.

Concernant plus particulièrement l'eau et l'assainissement, les propositions suivantes ont été faites :

- Eau : La CCHB prendrait à sa charge la production d'eau, des sources jusqu'aux réservoirs. La distribution d'eau resterait de la responsabilité des communes.
- Assainissement : La CCHB prendrait à sa charge les stations d'épuration, ainsi que les tuyaux vierges (après la dernière habitation raccordé). Les communes assureraient la gestion de la partie du réseau sur laquelle les habitations sont raccordées, qui correspond généralement à l'intérieur des agglomérations.

M. le Maire rappelle que la politique des intercommunalités en place est de défendre les sources existantes.

6°) Travaux des sources de Challeyriat

M. Gérard PELISSON présente au conseil municipal les travaux que M. Hervé BRUNET et lui-même ont effectués, suite aux recommandations de l'agence de l'eau :

- Une collerette en béton a été construite autour des puits 1 et 2 ;
- Un autre puits a été relevé de 50 cm, pour éviter les inondations ;
- Un ancien puits désaffecté a été rebouché.

Un devis pour un turbidimètre a par ailleurs été demandé.

Le conseil municipal les remercie pour le travail effectué.

7°) Questions diverses

- Situation de Trésorerie : La commune disposait de 73 464,70 € au 1^{er} octobre.
- Vente de bois : La scierie DUCRET a acheté le bois mis en vente des parcelles 6 et 7, au prix de 50,60 € le m³.
- Lettre d'un administré : M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de M. Jean René PELISSON et de son épouse. M. et Mme PELISSON rappellent que M. Adrien BALLAND a été exproprié d'une de ses parcelles, suite à une déclaration d'utilité publique, pour permettre au club de football de conserver l'usage du terrain de football et de le faire homologuer. M. PELISSON montre, en s'appuyant sur des plans cadastraux, que le terrain ne peut en aucun cas être homologué par la Fédération Française de Football, car ses dimensions ne le permettent pas.

Tout en rappelant le dévouement passé de M. BALLAND pour la commune, M. PELISSON et son épouse font part de leur sentiment d'avoir été trompés, et expriment leur indignation. Ils demandent au conseil municipal de prendre une délibération afin de permettre à M. BALLAND d'utiliser la parcelle en question, à titre gracieux.

M. le Maire répond à M. et Mme PELISSON que ce n'est pas la commune de Lantenay qui est à présent propriétaire de la parcelle, mais la communauté de communes, à l'origine de la procédure. Cette affaire est ainsi hors de la compétence du conseil municipal, qui ne peut donc pas en délibérer, ni remettre en cause un jugement.

Il transmet le courrier de M. et Mme PELISSON à M. Jean MANGIER, président de l'actuelle communauté de communes de la Combe du Val – Brénod, ainsi qu'aux trois autres présidents des communautés de communes formant la future CCHB ainsi qu'aux présidents du club de FOOT.

8°) Compte-rendu de diverses réunions

- Assemblée Générale de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain : Vote des statuts, élection des membres du conseil d'administration. 153 communes ont déjà adhéré.
- Pompiers : Un accord de principe a été trouvé pour la fusion des CPINI de Lantenay et d'Outriaz. La fusion sera effective au 1^{er} janvier 2104, et se fera par dissolution d'un des deux corps. Le CPINI d'Outriaz ne comptant plus qu'un seul pompier à jour de formation, il a été conseillé à M. le maire d'Outriaz de déclarer le corps non opérationnel jusqu'à la fin de cette année. Le local du futur CPINI devrait être celui d'Outriaz, en raison de sa taille et de son accessibilité. Comme de plus la scierie MONNET-SEVE est située sur la commune d'Outriaz, M. le Maire propose que ce soit cette dernière qui prenne la charge de la gestion du CPINI. Le Lieutenant LAURDEY a par ailleurs rappelé que l'objectif du département était la création d'un seul CPI pour tout la Combe du Val.

Fin de la réunion à 22 h 30.

Prochaine réunion le lundi 4 novembre.